



Rueil-Malmaison, le 14 mai 2009

Communiqué de presse

Assemblée générale du 14 mai 2009

- **Approbation de l'ensemble des résolutions**
- **Paiement du solde du dividende de 1,10 euro par action le 18 juin 2009**
- **Option donnée pour un paiement de ce solde en actions nouvelles au prix de 28,68 € par action**
- **Modification de la composition du Conseil d'administration**

L'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI, réunie le 14 mai 2009, a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui étaient soumises. Le résultat des votes sera prochainement disponible sur le site Internet de la société : www.vinci.com.

I. Option donnée pour un paiement en actions nouvelles au prix de 28,68€ par action

L'assemblée générale a approuvé, dans sa partie ordinaire, les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a décidé la distribution d'un dividende de 1,62 € par action au titre de cet exercice. Compte tenu de l'acompte de 0,52€ versé le 18 décembre 2008, le solde restant à payer ressort à 1,10 €.

Les actionnaires ont le choix entre un paiement de ce solde en numéraire ou en actions nouvelles à émettre.

Le prix des actions nouvelles a été fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'assemblée générale diminuée du montant du solde du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur, soit 28,68€.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions nouvelles entre le 22 mai 2009, date de détachement du coupon, et le 8 juin 2009 inclus. A compter du 9 juin, le solde du dividende ne pourra être payé autrement qu'en numéraire.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

Les nouvelles actions qui résulteront de l'utilisation de cette option par les actionnaires, seront admises aux négociations d'Euronext Paris SA à compter du vendredi 19 juin 2009. Elles porteront jouissance du 1^{er} janvier 2009.

Le paiement en numéraire et en actions du solde du dividende au titre de 2008 sera effectué le jeudi 18 juin 2009.

II. Modification de la composition du Conseil d'administration

L'assemblée générale a approuvé, dans sa partie ordinaire, la ratification de la cooptation de M. Jean-Pierre LAMOURE, le renouvellement des mandats de M. François DAVID et de M. Patrick FAURE ainsi que la nomination de M. Michael PRAGNELL.

L'assemblée générale a été l'occasion de rendre un hommage particulier à M. Bernard HUVELIN, dont le mandat d'administrateur est arrivé à échéance, pour l'importance de sa contribution au rayonnement de VINCI depuis de nombreuses années. Entré dans le Groupe en 1962, M. Bernard HUVELIN y a effectué toute sa carrière. Nommé secrétaire général en 1974, il a occupé différents postes à la direction générale du Groupe ; il est devenu administrateur-directeur général délégué de VINCI en 2002, puis vice-président du Conseil d'administration de VINCI en 2005.

Contact presse : Estelle FERRON-HUGONNET
Tél. : + 33 1 47 16 32 41 / *Fax :* + 33 1 47 16 33 88
Email : estelle.ferron@vinci.com

Contacts investisseurs : Christopher WELTON Marie-Amélie FOLCH
Tél. : +33 1 47 16 45 07 +33 1 47 16 45 39
Email : christopher.welton@vinci.com marie-amelia.folch@vinci.com

Ce communiqué est disponible en français, en anglais et en allemand sur le site Internet de VINCI : www.vinci.com